

# Article 59: Îlot déstructuré

## Municipalité de Val-Alain



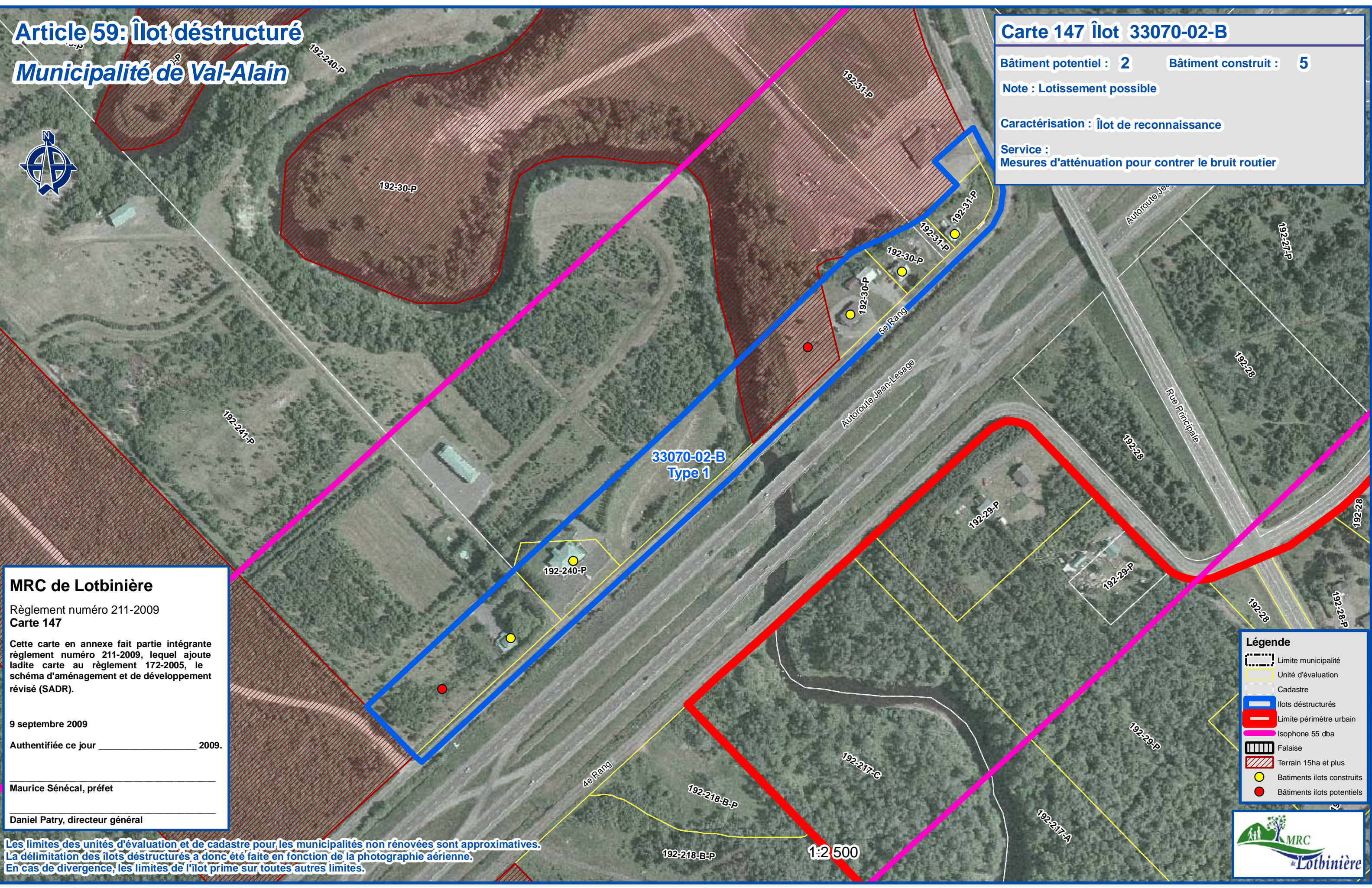
### Carte 147 Îlot 33070-02-B

Bâtiment potentiel : 2      Bâtiment construit : 5

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :  
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier



**MRC de Lotbinière**  
Règlement numéro 211-2009  
Carte 147  
Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).  
9 septembre 2009  
Authentifiée ce jour \_\_\_\_\_ 2009.  
Maurice Sénécal, préfet  
Daniel Patry, directeur général

- #### Légende
- Limite municipalité
  - Unité d'évaluation
  - Cadastre
  - Ilots déstructurés
  - Limite périmètre urbain
  - Isophone 55 dba
  - Falaise
  - Terrain 15ha et plus
  - Bâtiments ilots construits
  - Bâtiments ilots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 500

